

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



Page 1/5

selon 1907/2006/CE, article 31  
MR1

Révision 3  
Date de révision  
06-02-23

## SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Étiquette d'un produit

Nom du produit	MR1
----------------	-----

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

La description	Engrais
----------------	---------

### 1.3. Coordonnées du fournisseur de la fiche de données de sécurité

Compagnie	Metrop Agrotechniek
Adresse	M.A. Reinaldaweg 17b 3411MB Lopik Netherlands
Web	www.metrop.biz
Téléphone	+31 (0)30 6877274
Fax	+31 (0)30 6877423
Email	info@metrop.nl
Fournisseur local	
Compagnie	
Adresse	
Web	
Téléphone	
Fax	
Email	

### 1.4. Numéro d'urgence

Numéro d'urgence	+31 (0)30 6877274 09:00-17:00 GMT
------------------	--------------------------------------

## SECTION 2 : Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Principaux dangers	Aucun danger significatif
--------------------	---------------------------

### 2.2. Éléments d'étiquetage

Phrases de risque	Aucun danger significatif.
-------------------	----------------------------

## SECTION 3 : Composition/informations sur les composants

### 3.1. Matières

67/548/EEC / 1999/45/EC

Nom chimique	Index No.	CAS No.	EC No.	REACH Enregistrement Numéro	Conc. (%w/w)	Classification
Phosphate monoammonique		7722-76-1	231-764-5		30-40%	
Nitrate de magnésium hexahydraté		13446-18-9	233-826-7		1-10%	Xi; R36
Octaborate disodique tétrahydraté		12280-03-4	234-541-0		0-0,5%	T; R60-61

EC 1272/2008

Nom chimique	Index No.	CAS No.	EC No.	REACH Enregistrement Numéro	Conc. (%w/w)	Classification
Phosphate monoammonique		7722-76-1	231-764-5		30-40%	
Nitrate de magnésium hexahydraté		13446-18-9	233-826-7		1-10%	Ey irrit.2;H319;
Octaborate de disodium tétrahydraté		12280-03-4	234-541-0		0-0,5%	Repr.1B:H360F D;

**3.2. Mélanges**

	Voir la section 3.1 pour plus d'informations
--	--

**SECTION 4 : Premiers secours****4.1. Description des premiers secours**

<b>Inhalation</b>	Peut provoquer une irritation des muqueuses. Amener la personne exposée à l'air frais.
<b>Lentilles de contact</b>	Peut provoquer une irritation des yeux. Rincer immédiatement et abondamment à l'eau pendant 15 minutes en maintenant les paupières écartées. Adressez vous à un médecin si l'irritation ou les symptômes persistent.
<b>Contact avec la peau</b>	Peut provoquer une irritation de la peau. Laver immédiatement et abondamment à l'eau et au savon
<b>Ingestion</b>	Retirer les vêtements contaminés. Consulter un médecin en cas d'irritation ou de symptômes Peut provoquer une irritation des muqueuses. NE PAS FAIRE VOMIR. Adressez vous à un médecin si l'irritation ou les symptômes persistent.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

<b>Inhalation</b>	Pas de danger significatif
<b>Lentilles de contact</b>	Aucun effet nocif connu sur la santé
<b>Contact avec la peau</b>	Aucune irritation prévue
<b>Ingestion</b>	Pas de danger significatif

**4.3. Indication de toute attention médicale immédiate et traitement spécial nécessaire**

	Aucune exigence de premiers secours.
--	--------------------------------------

**SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie****5.1. Moyens d'extinction**

	Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions d'incendie environnantes.
--	--

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

	La combustion produit des fumées irritantes, toxiques et nauséabondes.
--	--

**5.3. Conseils aux pompiers**

	Porter un appareil respiratoire approprié si nécessaire.
--	--

**SECTION 6 : Mesures en cas de dispersion accidentelle****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

	Assurer une ventilation adéquate de la zone de travail.
--	---

**6.2. Précautions environnementales**

	Ne pas laisser le produit pénétrer dans les égouts. Empêcher tout déversement supplémentaire si cela est sécuritaire.
--	---

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

	Absorber avec un matériau absorbant inerte. Balayer. Transférer dans des récipients appropriés et étiquetés pour élimination. Nettoyer soigneusement la zone de déversement avec beaucoup d'eau.
--	--

**6.4. Référence à d'autres sections**

	Voir les sections 2 et 3 pour plus d'informations.
--	--

**SECTION 7 : Manipulation et stockage****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

	Eviter le contact avec les yeux et la peau. Assurer une ventilation adéquate de la zone de travail. Adoptez les meilleures considérations de manipulation manuelle lors de la manipulation, du transport et de la distribution.
--	---

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

	Conserver dans un endroit frais, sec et bien aéré. Conserver les récipients bien fermés. Conserver dans des récipients correctement étiquetés.
--	--

**SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1. Contrôles d'exposition**

<b>8.1.1. Contrôles techniques appropriés</b>	   
	Assurer une ventilation adéquate de la zone de travail.

<b>8.1.2. Mesures de protection individuelle</b>	Portez des vêtements de protection.
<b>Protection des yeux / du visage</b>	En cas d'éclaboussures, porter : Des lunettes de sécurité homologuées.
<b>Protection de la peau - Protection des mains</b>	Gants résistants aux produits chimiques (PVC).

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

<b>Apparence</b>	Liquide
<b>Couleur</b>	Vert
<b>Odeur</b>	Doux
<b>Seuil olfactif</b>	Pas de données disponibles
<b>pH</b>	3.5 - 5.25
<b>Point de fusion</b>	< -1 °C
<b>Point d'ébullition initial</b>	< 100 °C
<b>point de rupture</b>	Sans objet
<b>Taux d'évaporation</b>	Aucune donnée disponible
<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	Aucune donnée disponible
<b>Pression de vapeur</b>	Aucune donnée disponible
<b>Densité de vapeur</b>	Aucune donnée disponible
<b>Densité relative</b>	1.51 - 1.55 (H2O = 1 @ 20°)
<b>Coefficient de partage</b>	Aucune donnée disponible
<b>Température d'auto-inflammation</b>	Aucune donnée disponible
<b>Propriétés explosives</b>	Aucune donnée disponible
<b>Propriétés comburantes</b>	Aucune donnée disponible
<b>Solubilité</b>	Soluble dans l'eau

### 9.2. Les autres informations

<b>Groupe gaz</b>	pas de données disponibles
-------------------	----------------------------

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

	Aucun danger significatif.
--	----------------------------

### 10.2. Stabilité chimique

	Stable dans des conditions normales.
--	--------------------------------------

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

	Aucun danger significatif.
--	----------------------------

### 10.4. Conditions à éviter

	Aucun danger significatif.
--	----------------------------

### 10.5. Matériaux incompatibles

	Aucune donnée disponible sur ce produit.
--	--

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

	Aucune donnée disponible sur ce produit.
--	--

## SECTION 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

<b>Toxicité aiguë</b>	Aucune donnée disponible sur ce produit.
<b>Corrosion/irritation cutanée</b>	Aucun danger significatif.
<b>Lésions oculaires graves/ irritation oculaire</b>	Aucun danger significatif.
<b>Sensibilisation respiratoire ou cutanée</b>	Peut provoquer une irritation des yeux
<b>Mutagénicité sur les cellules germinales</b>	Aucun danger significatif.
<b>Cancérogénicité</b>	Aucune donnée n'est disponible sur ce produit.
<b>Toxicité pour la reproduction</b>	Aucune donnée n'est disponible sur ce produit.

**11.1.4. Informations toxicologiques**

<b>Octaborate disodique Tétrahydraté</b>	Oral Rat LD50: 2550 mg/Kg	Lapin cutané LD50: >2000mg/Kg
<b>Nitrate de magnésium Hexahydrate</b>	Rat cutané LD50: >5000 mg/Kg	Oral Rat LD50: >2000 mg/Kg
<b>Monoammonium Phosphate</b>	Oral Rat LD50: 2000 mg/Kg	Lapin cutané LD50: 5000mg/Kg

**SECTION 12 : Informations écologiques****12.1. Toxicité**

<b>Octaborate disodique - Tetrahydrate</b>	<b>Daphnie EC50/48h:</b> 113.0000 mg/l <b>Poisson LC50/96h:</b> 80.0000 mg/l <b>Daphnie EC50/ 24h:</b> 242 mg/l	<b>Algues IC50/72h:</b> 10.0000 mg/l <b>Les algues vertes EC50/96h:</b> 24 mg/l
<b>Nitrate de magnésium Hexahydrate</b>	<b>Daphnie EC50/48h:</b> 490.0000 mg/l	<b>Poisson LC50/96h:</b> 1378.0000 mg/l
<b>Monoammonium Phosphate</b>	<b>Poisson LC50/96h:</b> 85.9000 mg/l	<b>Algues IC50/72h:</b> <100 mg/l

**12.3. Potentiel bioaccumulatif**

<b>Coefficient de partage</b>		
	<b>Phosphate monoammonique</b>	Aucune donnée disponible
	<b>Octaborate de disodium tétrahydraté</b>	Sans objet
	<b>Nitrate de magnésium hexahydraté</b>	Aucune donnée disponible

**SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination****Informations générales**

	Éliminer conformément à toutes les réglementations locales et nationales.
--	---

**Élimination des emballages**

	Les récipients vides peuvent être nettoyés à l'eau. Les conteneurs vides peuvent être envoyés à la décharge après nettoyage, si cela est conforme aux réglementations locales et nationales.
--	--

**SECTION 14 : Informations relatives au transport****ADR/RID**

	Le produit n'est pas classé comme dangereux pour le transport.
--	--

**IMDG**

	Le produit n'est pas classé comme dangereux pour le transport.
--	--

**IATA**

	Le produit n'est pas classé comme dangereux pour le transport.
--	--

**Plus d'informations**

	Le produit n'est pas classé comme dangereux pour le transport.
--	--

**SECTION 15 : Informations réglementaires****15.1. Réglementations/législation spécifiques à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

<b>Règlements</b>	RÈGLEMENT (UE) N° 453/2010 DE LA COMMISSION du 20 mai 2010 modifiant le règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et les restrictions applicables aux substances chimiques (REACH), instituant une Agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) n° 793/93 du Conseil et le règlement (CE) n° 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67 de la Commission /CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE. RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et les restrictions des substances chimiques (REACH), instituant une Agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) n° 793/93 du Conseil et le règlement (CE) n° 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives de la Commission 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE.
-------------------	--

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Aucune donnée n'est disponible sur ce produit.

**SECTION 16: Autres informations****Les autres informations****Texte des phrases de risque dans la section 3**R36 - Irritant pour les yeux.  
R60 - Peut altérer la fertilité.  
R61 - Peut être nocif pour l'enfant à naître.**Texte des mentions de danger dans la section 3**

Irritation des yeux.. 2: H319 - Provoque une grave irritation des yeux.

**Plus d'informations**

Les informations fournies dans cette fiche de données de sécurité sont conçues uniquement à titre indicatif pour une utilisation, un stockage et une manipulation en toute sécurité du produit. Ces informations sont correctes au mieux de nos connaissances et de nos convictions à la date de publication, mais aucune garantie n'est donnée quant à leur exactitude. Ces informations ne concernent que le matériau spécifique désigné et peuvent ne pas être valables pour un tel matériau utilisé en combinaison avec d'autres matériaux ou dans tout autre procédé.